Géomètres Experts
Mesur'ALPES

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de PEISEY-NANCROIX

RÉGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIÈRE DE LA VOIE COMMUNALE DÉNOMMÉE « RUELLE DU COLPORTEUR »

ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

BORDEREAU DES PIÈCES

1-Délibération de la Commune
2-Notice Explicative
3-Plan de situation
4-Périmètre de la DUP
5-Appréciation sommaire des dépenses
6-Tableau des parcelles incluses dans le périmètre de la DUP
7-Plan côté pour la DUP

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20251117-D_2025_11_135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_11_135

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 10
Pouvoirs : 2

Pour	10
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 12/11/2025
Date d'affichage : 24/11/2025

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le dix-sept novembre

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à Maryse FAVRE), et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

<u>Délibération N°2025/11/135 :</u> Régularisation de l'emprise foncière de la ruelle du colporteur sur les propriétés privées. Approbation du dossier de demande de mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire conjointe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents points suivants :

-La voie communale numéro 18 dénommée « ruelle du colporteur » n'a jamais fait l'objet de régularisation foncière et se situe sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

-La Commune en est cependant juridiquement responsable et en assure l'entretien, le déneigement et la réfection.

-Aussi pour clarifier la situation juridique de cette voirie et permettre à la Commune une gestion sereine de ladite voie, il y a lieu d'acquérir à l'euro symbolique les emprises s'exerçant sur les propriétés privées.

-Des négociations amiables ont eu lieu et des actes administratifs de vente ont été régularisés et publiés. Toutefois, les négociations n'ont pas pu aboutir pour une propriété en indivision en raison de successions non régularisées.

Monsieur le Maire propose, à cet effet, au Conseil Municipal :

-De solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) portant sur le projet de régularisation de la ruelle du colporteur ;

-D'engager dès à présent, conjointement à l'enquête préalable à la DUP, une enquête parcellaire pour ladite voirie ;

-De poursuivre, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, l'acquisition des parcelles concernées à l'euro symbolique. Le service des Domaines a été consulté pour fixer la valeur des parcelles concernées en fonction de leur zonage au PLU. Cet avis en date du 17/06/2025 a fixé la valeur des parcelles à 1 €/m² euro auquel sera ajoutée l'indemnité de remploi.

-De confirmer la mission confiée au cabinet Mesur'ALPES, Géomètres-Expert Associés conformément au marché qui lui a été attribué et consistant en l'établissement et le suivi des dossiers d'enquête préalable à la DUP et d'enquête parcellaire.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire de la ruelle du colporteur à régulariser et l'état parcellaire correspondant préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de régularisation foncière de la nouvelle voie communale dénommée Ruelle du Colporteur, tel qu'il lui a été présenté par Monsieur le Maire ;
- **VALIDE** le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire conjointe qui lui est soumis ;
- **DECIDE** de procéder à l'acquisition à l'euro symbolique, des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit à l'amiable soit par voie d'expropriation à l'issue d'une enquête parcellaire à intervenir ;
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique conjointement à une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces indispensables aux acquisitions foncières à intervenir et à la poursuite de la procédure d'expropriation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à représenter la Commune dans cette procédure ;
- **S'ENGAGE** à réserver au budget communal les fonds nécessaires à la couverture de l'ensemble des dépenses.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

Département de la SAVOIE

Commune de PEISEY NANCROIX

Lieu-dit "Le Villaret"

Section ZA

Régularisation foncière de la Voie Communale dénommée : "Ruelle du Colporteur"

PLAN DE SITUATION

Sans Echelle

Le Maire,
M. Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210

Indice	Date	Objet	DAO
A	28/09/2025	Première diffusion	VC

Fichier : 6665 Plan périmètre DUP.dwg

Géomètres Experts
Beer'ALPES
Aime La Plagne - Albertville
Moûtiers - St Jean de Maurienne
BUREAU DE AIME LA PLAGNE
252 Grande Rue -73210 Aime La Plagne
Tel : 04 79 55 69 23
Mail : aime@mesuralpes.fr

RATTACHEMENT

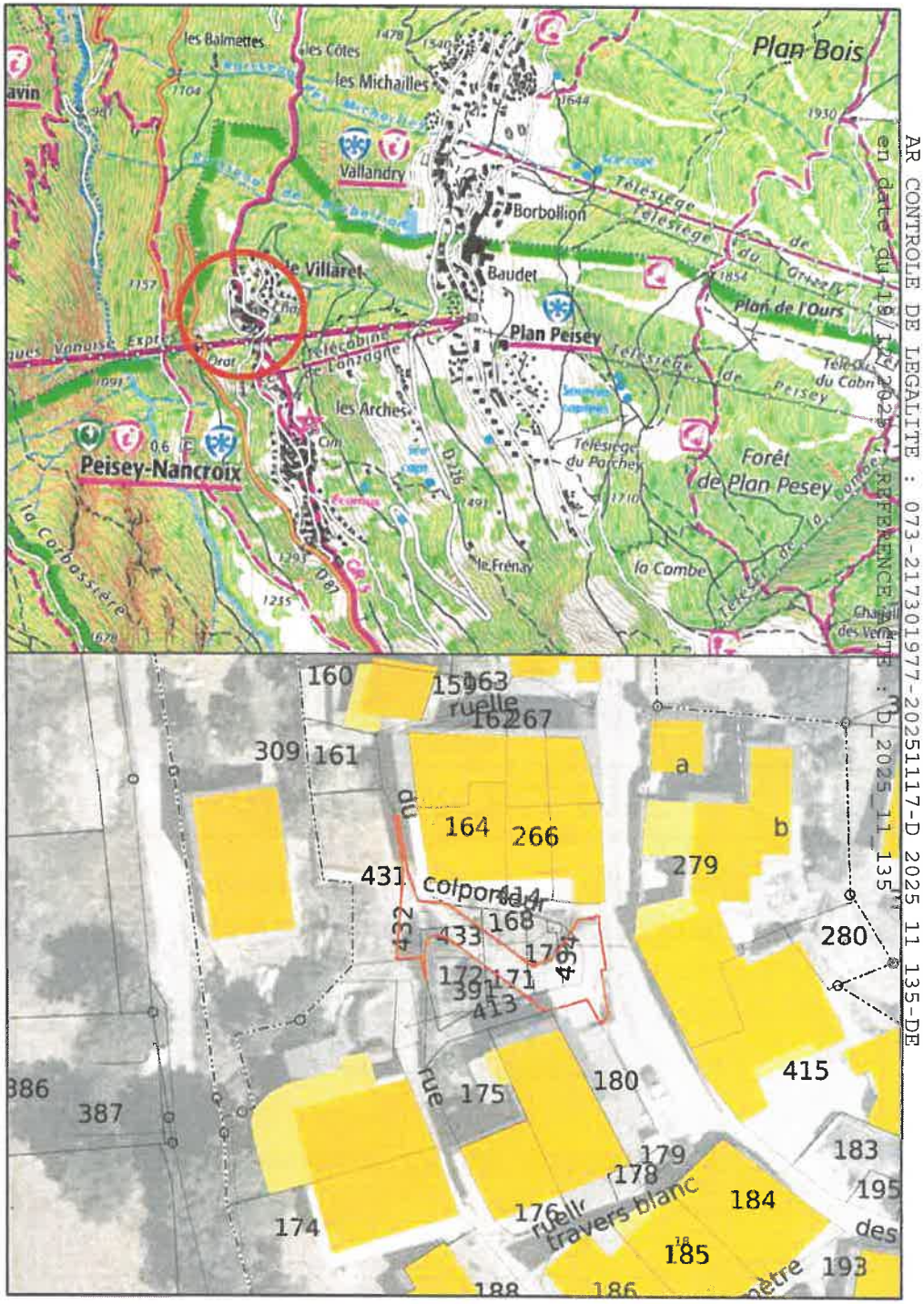
Planimétrie : Indépendant

Méthode :

Dossier n°	Bureau	Type	Date d'édition	Indice	Planche
6665	AIM	PAR	28/09/2025	A	

Seul l'exemplaire papier visé par le géomètre garantit l'intégrité de tous les éléments portés sur son plan

Fichier : 6665 Plan périmètre DUP



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20251117-D_2025_11_135-DE en date du 19/11/2025 REFERENCE : D_2025_11_135

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20251117-D 2025 11 135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_11_135

Département de la SAVOIE

Commune de PEISEY NANCROIX

Lieu-dit "Le Villaret"

Section ZA

Régularisation foncière de la Voie Communale dénommée : "Ruelle du Colporteur"

PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/100

Indice	Date	Objet	DAO
A	28/09/2025	Première diffusion	VC

Fichier : 6665 Plan périmètre DUP.dwg

Géomètres Experts
Mesur'Alpes
Aime La Plagne - Albertville
Moûtiers - St Jean de Maurienne
BUREAU DE AIME LA PLAGNE
252 Grande Rue -73210 Aime La Plagne
Tel : 04 79 55 69 23
Mail : aime@mesuralpes.fr

RATTACHEMENT

Planimétrie : Indépendant

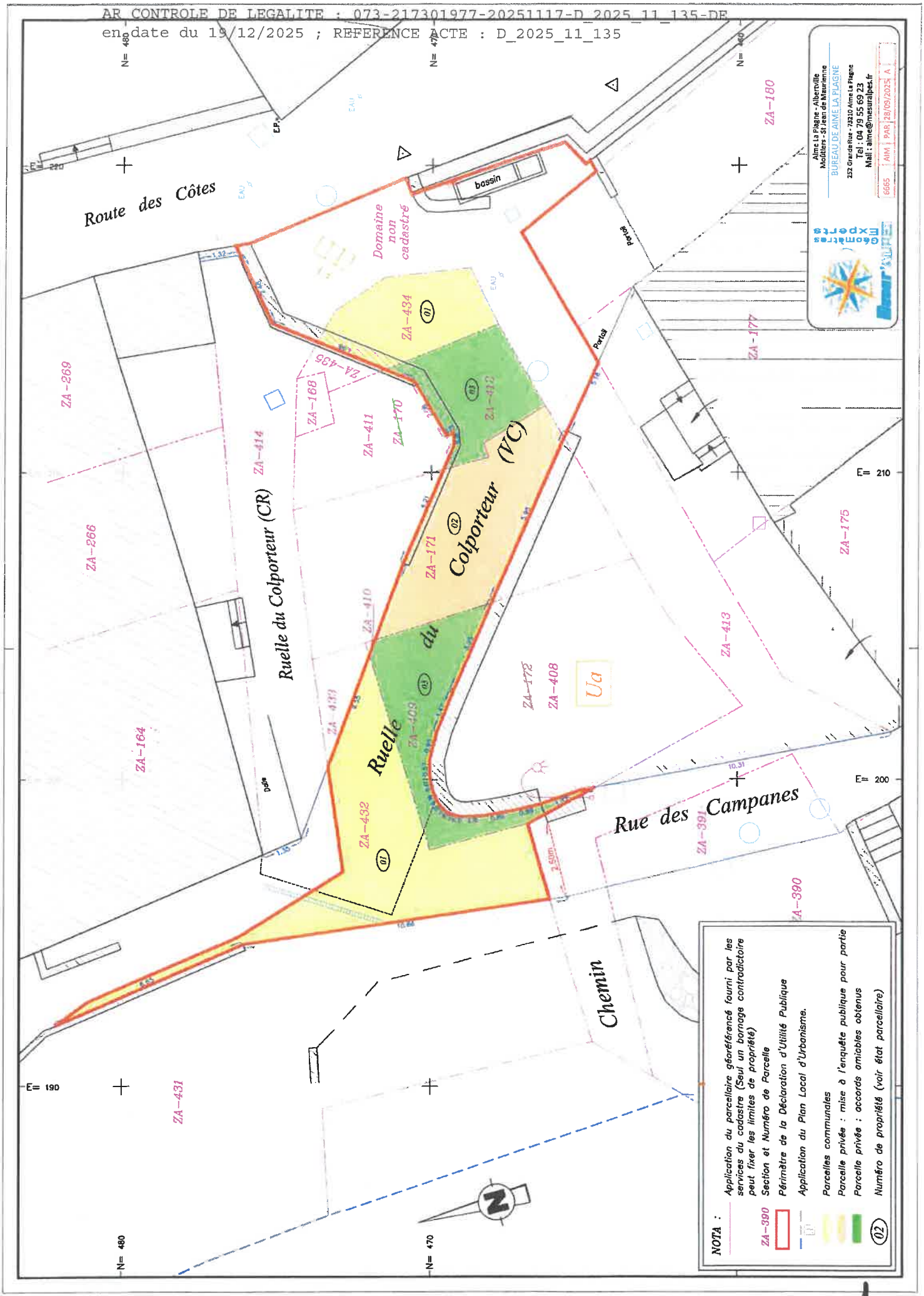
Méthode :

Dossier n°	Bureau	Type	Date d'édition	Indice	Planche
6665	AIM	PAR	28/09/2025	A	

Seul l'exemplaire papier visé par le géomètre garantit l'intégrité de tous les éléments portés sur son plan

Fichier : 6665 Plan périmètre DUP

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20251117-D_2025_11_135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_11_135



Département de la SAVOIE

Commune de PEISEY NANCROIX

Lieu-dit "Le Villaret"

Section ZA

Régularisation foncière de la Voie Communale dénommée : "Ruelle du Colporteur"

Périmètre de la DUP

Echelle : 1/100

Indice	Date	Objet	DAO
A	28/09/2025	Première diffusion	VC

Fichier : 6665 Plan périmètre DUP.dwg

Géomètres Experts
Alme La Plagne - Albertville
Moûtiers - St Jean de Maurienne
BUREAU DE AIME LA PLAGNE
252 Grande Rue -73210 Aime La Plagne
Tel : 04 79 55 69 23
Mail : aime@mesuralpes.fr

RATTACHEMENT

Planimétrie : Indépendant

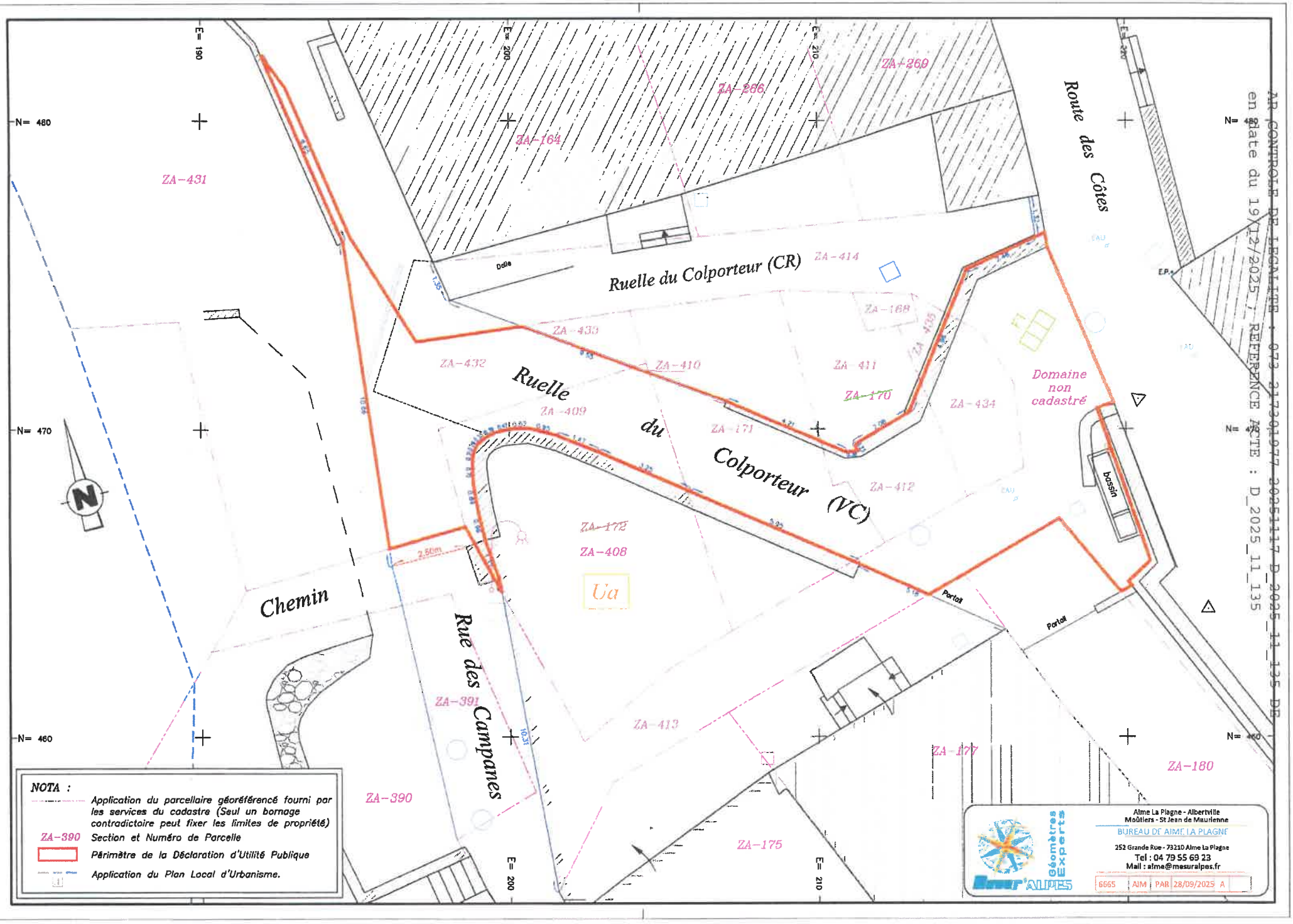
Méthode :

Dossier n°	Bureau	Type	Date d'édition	Indice	Planche
6665	AIM	PAR	28/09/2025	A	

Seul l'exemplaire papier visé par le géomètre garantit l'intégrité de tous les éléments portés sur son plan

Fichier : 6665 Plan périmètre DUP

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20251117-D_2025_11_135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_11_135



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217300977-20251117-D_2025_11_135-DE
en date du 19/11/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_11_135